



Cyberie : défendons notre retraite !

CNT
Syndicat de l'Industrie Informatique
Région Parisienne
33, rue des Vignoles 75020 Paris
tél : 01-43-72-95-54
email : sii.rp@cnt-f.org
site : <http://cnt-f.org/sii>

Après l'assurance chômage, le MEDEF s'attaque à nos retraites : il a décidé la fin de la retraite à 60 ans. Il menaçait de supprimer dès le 31 décembre 2000 la possibilité de toucher une retraite complète à partir de 60 ans. Les mobilisations du 25 janvier l'ont poussé à accorder un sursis de quelques mois aux retraites complémentaires, mais il entend maintenant s'en prendre au régime de base de la sécurité sociale¹.

Choc démographique ?

Pour faire passer la pilule, le patronat brandit des chiffres catastrophiques expliquant que du fait de l'augmentation prochaine du nombre de pensionnés – due au départ à la retraite des baby-boomers – il ne sera pas possible de maintenir les pensions à leur niveau actuel. Comme d'habitude, ces arguments sont faux, car si effectivement la proportion de retraités dans la population va augmenter, le ratio actifs/inactifs va très peu changer au cours des prochaines décennies. En effet, les travailleurs/euses en activité ne cotisent pas que pour financer les retraites, mais également pour l'éducation des plus jeunes et pour assurer un revenu à celles et ceux qui ne sont pas en activité : chômeurs/euses, mais aussi travailleurs/euses en arrêt maladie ou en formation. Dans les prochaines années, l'augmentation des départs à la retraite sera en grande partie compensée par une baisse du taux de chômage, les retraités libérant leurs postes, et par une diminution du nombre de jeunes en formation initiale. De plus, n'oublions pas que la productivité croît continuellement, il faut sans cesse moins de bras pour produire les mêmes richesses, donc les mêmes cotisations. Enfin, si l'on prend en compte les excédents cumulés actuels des caisses de retraites, seule une très légère augmentation du taux des cotisations sera nécessaire pour assurer la pérennité du système actuel de retraites.

Une attaque contre nos salaires

Mais ce qui intéresse le MEDEF, ce n'est pas de nous faire travailler plus longtemps : si actuellement la forte demande dans les métiers de l'informatique pousse certaines sociétés à ré-

Seule la lutte paie !

Pour défendre nos retraites, nous ne pouvons compter que sur nous-même. Les grandes confédérations censées nous défendre se sont déjà inclinées devant les volontés patronales (CFDT, CFTC, CGC) ou ne feront rien pour les contrer (CGT et FO), afin de ne pas perdre les multiples avantages qu'elles tirent du système actuel, notamment la cogestion des caisses de retraites. Quant au gouvernement, son attitude sur le dossier de l'UNEDIC montre qu'il se borne à valider les décisions du MEDEF. Seule notre mobilisation permettra de faire reculer le patronat et de défendre nos droits. Il faut montrer notre détermination, et c'est pourquoi

le 31 Mars à 14h30, nous défilerons de République à Saint Augustin pour :

- la défense de la retraite à taux plein au plus tard à 60 ans, et avec 37,5 années de cotisation
- la possibilité pour celles et ceux qui ont des métiers pénibles d'avoir une retraite à taux plein dès 50 ans
- l'indexation du taux des pensions sur les salaires et non plus sur les prix
- une augmentation massive des bas salaires
- l'élargissement de l'assiette des cotisations aux profits financiers des entreprises
- la gestion des caisses de retraites par les travailleurs/euses eux/elles-même
- la réduction massive du temps de travail, sans perte de salaires : travaillons tous, moins, et autrement
- le droit à un revenu décent pour tous et toutes, étudiant-e-s, chômeurs/euses, retraité-e-s...

D'autres actions suivront !

¹ Les retraites de la plupart des travailleurs/euses du secteur privé se composent de deux parties : un régime de base et un régime complémentaire, ARRCO ou AGIRC. Depuis 1983, l'âge permettant de toucher la retraite à taux plein est de 60 ans pour le régime de base, et 65 pour les régimes complémentaires. Cependant, un organisme paritaire, l'ASF, permettait de toucher la retraite complémentaire à taux plein dès 60 ans. C'est à cet organisme que le MEDEF s'est attaqué.